

DÉLIBÉRATION N° 004 2025
ANNULE ET REMPLACE
Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 17 janvier 2025

Date de convocation : le 11 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, CHABRIER Aurélie et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin

Absent : PERRIER Antoine

Excusés : Mme DEVEAUD Sandrine et M. COUDERT Loïc

Procuration : aucune

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAM : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PRIORITÉ N°1 + DETR DEVELOPPEMENT DURABLE 2025

Suite au vote du 17 mai 2024 (délibération n° 017 2024) autorisant la construction d'une MAM sur la commune, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une estimation des travaux établie par le Maître d'œuvre MAAD Architecte afin d'établir un budget global, comprenant des dépenses réglées et celles à venir, en vue d'établir un plan de financement permettant de motiver des demandes de subvention.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par des aides de l'état (DETR), de l'Europe (FEDER), de la CAF, du Conseil Départemental, ainsi que de l'Agglo de Brive (FS).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention DETR 2025 ainsi qu'un autre concernant une demande de subvention DETR Développement Durable 2025, estimés avec les éléments prévisionnels du plan de financement ci-dessous.

DÉPENSES PROJET CONSTRUCTION MAM	MONTANT HT
Travaux	323 275,00€
AMO, MO, études	60 481,23€
TOTAL DES DÉPENSES	383 756,23€

RECETTES CONSTRUCTION MAM	MONTANT HT
DETR : construction ou aménagement de locaux pour l'accueil des mineurs. Plafond de l'assiette : 200 000€ - taux de 37% (soit 19,2% du total des dépenses)	74 000€
DETR : Développement durable + 5% (soit 2,6% du total des dépenses)	10 000€
Fond de soutien CABB = 4,1%	16 000€
Département : CSC redéploiement 2025 = 9,7%	37 500€
CAF = 11,7%	45 200€
Europe : FEDER = 15,6%	60 000€
TOTAL DES SUBVENTIONS = 62,9%	242 700€
RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE = 37,1%	141 056,23€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au dépôt des dossiers de demande de DETR 2025 – Priorité n°1 et de demande de subvention DETR Développement Durable 2025.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 17 janvier 2025

Le Maire, Christian MARCOU



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.